



Demande de divorce trop long!!

Par **capricorne69**, le **21/02/2011** à **19:19**

Bonjour,

je voudrai savoir combien de fois que mon ex-mari peut-il faire un renvoi à la conférence pour le dépôt de ses conclusions pour notre divorce car cela fait déjà 3 fois qu'il renvoie l'affaire???

cela fait depuis le 30 juillet 2007 qu'on a signer la NON conciliation pour un (divorce a l'amiable!!!!)

CAR MON AVOCATE M'A DIT QU'UN DIVORCE POUR FAUTE CELA DURERAI
BEAUCOUP TROP LONGTEMPS!!!!

DE PLUS ELLE ME DIT QUE LES CONFÉRENCES CE PASSE ENTRE LES
AVOCATS?????
CELA ME COUTE UNE FORTUNE CAR JE LA PAIE PAR MOIS !!!!!

la maison a été vendu!! donc IL a juste a fournir son salaire, quittance de loyer etc... peut-il encore faire reculer notre divorce longtemps??? et combien de temps cela peut-il durer??? y a t il aucun juge qui peu mettre fin a cet mascarade??? merci de me préciser combien de conférences peut-il reporter?? merci encore car vos réponses me sont toujours réconfortantes!! merci encore!!!

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **21:35**

[citation]cela fait depuis le 30 juillet 2007 qu'on a signer la NON conciliation pour un (divorce a l'amiable!!!!) [/citation]

Pour un divorce à l'amiable, il n'existe pas d'audience de conciliation. Il n'existe qu'une seule audience et ensuite le divorce est prononcé.

Par **capricorne69**, le **22/02/2011 à 09:33**

bonjour

j'ai le document sous les yeux!!

ordonnance de non-conciliation du 30 juillet 2007

et depuis 6 mois mon avocat me parles de conférences pour des conclusions? et cela dure mais je n'ai toujours par divorcer je ne comprend rien merci cordialement!

Par **Marion2**, le **22/02/2011 à 10:06**

Donc, comme a dit mimi, ce n'est pas un divorce à l'amiable...

Par **capricorne69**, le **22/02/2011 à 10:23**

alors que dois-je faire?

c'est quoi des conférences?

mon avocate ne me parle pas beaucoup donc je suis dans le vent hélas merci de me répondre, cordialement

Par **mimi493**, le **22/02/2011 à 14:51**

Vous allez voir votre avocate, vous prenez le siège devant son bureau et vous posez des questions jusqu'à ce que vous compreniez sans vous lever tant que vous n'avez pas les réponses. C'est son rôle de vous expliquer.

Pourquoi pensez-vous donc que vous faites un divorce amiable ????

Par **capricorne69**, le **22/02/2011 à 21:00**

re

parce que mon avocate ma dit qu'il fallait mieux que je demande un divorce a l' amiable ainsi que mon ex-epou donc j'ai fait ce que ma dit mon avocate, j'ai fait une demande de divorce a l'amiable et ensuite on a passer devant un juge qui m'a dit si jetai d'accord pour la non conciliation de juillet 2007 pour faire un divorce a l'amiable j'ai dit oui et j'ai signer!!

Par **mimi493**, le **23/02/2011 à 14:14**

Vous êtes donc en cours de divorce en demande acceptée, ce n'est pas un divorce amiable (consentement mutuel)

Par **capricorne69**, le **23/02/2011 à 15:32**

bonjour

si c'est cela , et la nous sommes enfin les avocats , pratique des conférence qui dure depuis pas mal de temps , mon ex a repousser les conférences, par 3 fois pour les conclusions, mon avocate me dit que cela n'es pas de sont ressort , mais comme je lui ai dit cela peu durer encore des années si elle ne dit rien car c'est lui qui ne donne pas ses conclusions, je voudrai savoir si il y a une solution car depuis notre séparation novembre 2006 il est grand temps de signer quand même!!!

merci de vous intéressez a moi car moi je vie complètement perdu et seule..
cordialement.

Par **mimi493**, le **23/02/2011 à 15:44**

Vous avez fait la demande de divorce et l'ONC a eu lieu mais est-ce que l'instance de divorce a été introduite ?

Par **capricorne69**, le **23/02/2011 à 22:46**

c'est marquer ou cela ???

Par **mimi493**, le **23/02/2011 à 23:19**

Nul part, demandez à votre avocat si l'instance de divorce est introduite. Ce n'est pas automatique. Si après l'ONC on n'introduit pas l'instance de divorce, le divorce n'est plus en cours et en plus l'ONC n'est valable que 6 mois si aucune instance de divorce n'est faite.

Par **capricorne69**, le **24/02/2011 à 09:01**

bonjour,

oui il y a une requête en divorce le 14 mars 2007!!

alors maintenant c'est les conférences qui n'arrête plus !

j'en ai parler a mon avocate mais n'a jamais le temps pour moi de plus me dit qu'il faut

attendre les conclusions de mr qui justement ne les donne pas !!!
donc ma question et combien de temps cela peu durer?
cordialement